



Projet de délibération

Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2019

Finances n°2019-059 : Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire expose :

Par mail reçu le 11 juin 2019, la Chambre régionales des Comptes d' Auvergne- Rhône-Alpes a transmis à la Mairie d'AMBILLY le rapport d'observations définitives sur la gestion des comptes de la Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons » concernant les exercices 2011 à 2017 et sa réponse.

Ces observations définitives, délibérées le 27 février 2019 ont été transmises à Annemasse-Les Voirons Agglomération et le rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en conseil communautaire le 5 juin 2019.

L'article L 243-8 du Code des juridictions financières prévoit que « Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Ainsi et conformément aux dispositions susvisées, ce rapport d'observations définitives et sa réponse est communiqué au présent conseil et doit donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication à l'Assemblée du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion des comptes de la Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons » concernant les exercices 2011 à 2017 et sa réponse.
- De prendre acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion des comptes de la Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons » concernant les exercices 2011 à 2017 et sa réponse.